



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

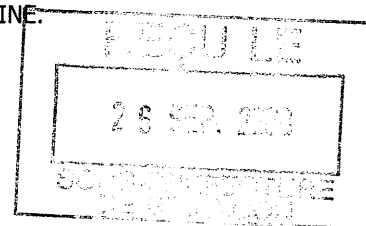
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

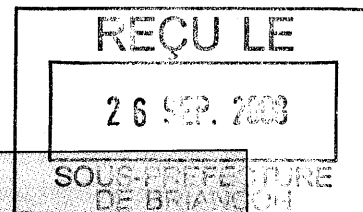
Conseil Communautaire du 19 septembre 2008 –



DELIBERATION N° 2008-032 DU 19 SEPTEMBRE 2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
Zone d'activités de PONT LA LAME - vente du lot n° 6



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II 1 qui prévoit la création, l'entretien, la gestion et la commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° II-B du 20 juillet 2004, précisant que toute implantation d'activité devra recevoir l'aval du Conseil Municipal de la Commune de Puy Saint André,

Vu l'arrêté d'autorisation de lotir n° LT0510707B0001 délivré le 9 août 2007 par Monsieur le Maire de la Commune de Puy Saint André,

Vu la délibération n°29 bis du 18 février 2008 fixant le prix de vente des lots,

Considérant le désistement de l'entreprise OPTIBOIS,

Considérant l'instruction conjointe par les deux collectivités des demandes d'acquisition de lots sur la base de critères arrêtés en commun,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 août 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 4 septembre 2008

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

■ Autorise M. Guy HERMITTE, Vice président délégué, à signer avec l'entreprise BRIANCON MATERIEL HOTELIER, conformément aux modalités définies dans le règlement et le cahier des charges de la zone, l'acte de vente du lot n° 6 d'une superficie de 3024 m² au prix de 57,34 € HT / m².

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.

Date dépôt S.P. :

25 SEP. 2008

Date affichage :

26 SEP. 2008